

ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS: LES ÉLÉMENTS EN CAUSE*

Le Canada est une nation commerçante. Une bonne partie de notre structure économique ne se justifie qu'en fonction de notre commerce extérieur. Nos exportations de biens et de services génèrent plus de 30% de notre Produit national brut. Le Canada importe par ailleurs un grand nombre de biens intermédiaires et de consommation qui, soit ne peuvent être produits au Canada, soit reviennent moins cher à l'étranger. Des investissements massifs ont été consentis au service des marchés d'exportation. Rares sont les pays qui sont aussi manifestement tributaires du commerce extérieur pour le développement de leur économie. Or, le Canada ne dispose pas d'un large marché intérieur, et il ne fait pas partie d'un bloc régional de libre-échange qui lui permettrait d'avoir un accès privilégié à un marché plus vaste. Important producteur de matières premières comme le nickel, le blé et l'uranium, nation manufacturière hautement compétente pour la construction d'aéronefs, d'automobiles et de centrales nucléaires, force majeure dans le monde pour les services bancaires et de conseil technique, sa prospérité dépend de sa capacité de vendre des biens et des services dans bon nombre de régions du monde, notamment les États-Unis, l'Europe de l'Ouest et le Japon. De plus, les Canadiens sont devenus tributaires d'un grand nombre de biens de production et de consommation importés pour répondre aux demandes essentielles au meilleur prix possible. Les échanges commerciaux constituent par conséquent un facteur clé du développement dynamique de l'économie canadienne et du maintien d'un niveau de vie élevé pour les Canadiens.

Le gouvernement a publié en janvier un document de travail intitulé *Comment maintenir et renforcer notre accès aux marchés extérieurs*, qui a servi de base aux consultations et au débat sur l'approche du gouvernement en matière de politique commerciale. Il est ressorti de ces consultations qu'il semble clairement exister au Canada un intérêt pour la mise en branle d'un processus de négociations commerciales avec les États-Unis. L'engagement pris dans la déclaration de Québec sur le commerce d'attribuer la première place dans l'ordre des priorités à la recherche de moyens mutuellement acceptables de réduire et d'éliminer les obstacles au commerce, pour maintenir et faciliter les mouvements commerciaux et financiers, apporte au gouvernement la base voulue pour poursuivre les consultations en cours en ce qui a trait à la façon de maintenir et de renforcer l'accès aux marchés américains.

* Cette étude a été préparée en juin 1985 afin d'orienter le gouvernement dans l'élaboration de sa décision de septembre.